



## Comment recuperer de l'argent prete

-----  
Par Visiteur

Bonjour,  
l'année dernière, je voyais une personne qui, d'après elle avait des problèmes d'argent.  
j'ai décidé de lui prêter la somme de 3000 euros pour l'aider.  
Elle devait me rembourser au plus vite.

Nous avons été à ma banque ensemble pour retirer l'argent en espèce comme elle le voulait. Lui faisait confiance, car j'avais des sentiments pour elle, nous n'avons pas fait de reconnaissance de dette.

Peu après, elle a mit fin à notre relation. j'ai découvert qu'elle s'était servie de moi.  
Elle m'a promis de me rembourser à plusieurs reprise, en me l'écrivant par SMS. Malheureusement je n'ai pas pu les conserver.

A ce jour, je n'ai plus aucune nouvelle d'elle. elle ne répons plus à mes appels, à mes mails.

j'ai essayer de contacter son entourage, sans succès.

Je me tourne vers vous afin de débloquent cette situation qui a trop duré.

Cordialement.

-----  
Par Visiteur

Bonjour Monsieur

j'ai essayer de contacter son entourage, sans succès.  
Je me tourne vers vous afin de débloquent cette situation qui a trop duré.  
Etant donné que votre relation avec cette personne était intime, cela a deux conséquences l'une positive et l'autre négative.  
Positive car en raison de cette relation il vous était moralement impossible de solliciter une reconnaissance de dette ce qui pourra justifier l'absence de cette dernière.  
Négative car du fait du montant, cette somme peut être considérée comme une libéralité et non comme un prêt.  
De ce fait il vous faudra prouver que la somme versée était un prêt.  
Vous devez saisir le juge de proximité en matière civile.

cordialement

-----  
Par Visiteur

Merci d'avoir répondu si vite.

deux questions me viennent :

comment prouver qu'il s'agit bien d'un prêt?

comment saisir le juge de proximité?

-----  
Par Visiteur

Monsieur

comment prouver qu'il s'agit bien d'un prêt?

C'est bien la toute la difficulté.

vous pouvez invoquer votre situation financière. Si celle ci est délicate, le juge considérera que 3000 euros est une somme importante et de ce fait assimilable à un prêt.

comment saisir le juge de proximité?

vous pouvez télécharger en ligne le formulaire à adresser au greffe du juge de proximité.

Formulaire - Cerfa n°12285\*03

Cordialement

-----

Par Visiteur

Ca ne va pas être simple en effet.

le fait qu'elle me promet de me rembourser ce qu'elle me doit dans un sms, d'abord en plusieurs fois, puis en une seule fois, ne suffit pas comme preuve?

autre problème, je n'ai plus les SMS. mais y a t'il un moyen de saisir l'opérateur téléphonique pour les retrouver?

-----

Par Visiteur

Monsieur

Le SMS aurait été un début de preuve malheureusement si vous l'avez effacé il n'y a aucun moyen de le récupérer. Le souci est que les opérateurs n'ont pas de trace du contenu des SMS envoyés.

Cordialement